



# ASSOCIATION FRANCAISE FORMULE 18 A.F.F18

---

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION

**Samedi 24 Octobre 2020  
Yacht Club Toulon**

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du CR de l'AG 2019.  
[http://bo.f18.fr/tiny\\_mce/jscripts/tiny\\_mce/plugins/filemanager/files/cr\\_ag\\_2019.pdf](http://bo.f18.fr/tiny_mce/jscripts/tiny_mce/plugins/filemanager/files/cr_ag_2019.pdf)
2. Approbation des comptes 2019.
3. Proposition de fusion de l'adhésion 2020 et 2021.
4. Bilan des activités de la Classe.
5. Propriété intellectuelle F18 .
6. National 2021.
7. Appel à candidature pour renouvellement bureau.
8. Questions diverses.



**Après signature de la feuille de présence, 28 membres présents ou représentés, le quorum est atteint, la séance débute à 14H40.**

### **1-Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2019**

Le CR est disponible sur le site de la classe.

Le CR est adopté à l'unanimité.

### **2-Présentation des comptes 2019 et situation 2020**

Présentation des comptes 2019 :

Approbation à l'unanimité

Tous les décomptes sont donnés en annexe.

Il est précisé que comme les années précédentes le bureau fonctionne sans aucun frais ce qui permet de consacrer toutes les ressources à des actions pour la classe.

Situation des comptes 2020 :

Avant l'assemblée générale : Solde total positif de 11 107,87 €

Un décompte est donné en annexe

### **3-Fusion des adhésions 2020 et 2021**

Il est proposé à l'AG de fusionner les cotisations 2020 et 2021

La proposition est acceptée à l'unanimité.

La liste des adhérents 2020 sera reproduite au 1 janvier 2021 pour toute l'année.

### **4-Bilan des activités de la classe**

- Jean Boulogne qui a suivi une formation de mesureur de classe dont nous attendons l'attestation du formateur se propose pour devenir mesureur dans le Nord. Cette région n'étant pas couverte par le réseau de mesureurs, il est proposé à l'AG de valider la position de Jean Boulogne comme mesureur de Classe. Approuvé à l'unanimité.
- Application de jauge et nom de domaine du site de jauge : [Jaugeaff18.org](http://Jaugeaff18.org)  
Afin de réaliser l'application de gestion des jauges la solution externe s'est avérée trop coûteuse (environ 7 K euros).





Thierry Piro a proposé de réaliser la prestation bénévolement en interne. Il est donc détenteur des droits de cette application dont il donne les droits d'utilisation sans limitation de durée et sans aucune rémunération de quelque sorte que ce soit à l'AFF18.

Thierry Piro s'engage également à céder sans aucune contrepartie le nom de domaine : [jaugeaff18.org](http://jaugeaff18.org) enregistré pour l'instant à son nom.

La lettre de cession est annexée au compte rendu.

**L'assemblée générale remercie chaleureusement Thierry pour son travail d'amélioration du bien commun.**

- Règles de classe :

Une nouvelle mouture des règles de classe est disponible sur le site de World Sailing : [https://members.sailing.org/tools/documents/IF18CACR202007092-\[26368\].pdf](https://members.sailing.org/tools/documents/IF18CACR202007092-[26368].pdf)

- A noter la suppression du poids de plateforme paragraphe C.6.
- La modification du wording du paragraphe B.2 avec un test de flottabilité possible sur épreuve.

### **5-Propriété intellectuelle de la marque Formule 18**

2 documents ont été diffusés avant la réunion pour présenter à l'AG ce sujet complexe qui perdure depuis plus de 12 ans. Les documents sont disponibles en annexe.

Après un rappel des faits et réponses aux questions posées il est demandé à l'AG de se prononcer sur la résolution suivante :

« Que la seconde partie de la résolution votée à Nigran soit honorée, c'est-à-dire :

- **Que soit cédés sous forme de licence les droits de propriété intellectuelle et dérivés de la marque F18 sans aucune contrainte ni compensation que ce soit, à l'AFF18. »**

RMK : N'ayant pas se prononcer pour les autres associations nationales, L'AFF18 se borne à réclamer pour la France uniquement.

Présentée au vote la résolution est approuvée à l'unanimité moins une voix (Francis Ferrari)

Action : James, Pierre Arbona

### **6-National 2021**

Le bureau actuel ayant souhaité se retirer après l'AG exceptionnelle que le président doit organiser entre fin novembre début décembre, il est demandé à l'AG de sursoir à ce point qui devra être à l'ordre du jour de la prochaine réunion.





Proposition approuvée à l'unanimité.

### **7-Appel à Candidature**

Pierre Arbona propose sa candidature pour rejoindre le bureau.

Candidature approuvée à l'unanimité

### **8-Questions diverses**

- Il est proposé à l'AG de soumettre à la classe internationale un texte pour remplacer le test de flottabilité des règles de classe par une procédure plus adaptée à un contrôle sur épreuves.

Proposition adoptée à l'unanimité. Action James.

- Dans la suite des discussions de la classe internationale pour améliorer la visibilité de l'emblème de classe sur la GV, l'AFF18 a conduit sur le national un test avec un bateau arborant un logo F18 rouge d'un diamètre de 70 cm au point d'écoute.

Après discussion il est proposé un logo de 50 cm de diamètre en noir sur fond blanc cerclé noir avec en partie basse le pavillon national.

Un modèle est donné en annexe.

Proposition adoptée à l'unanimité. Action James.

- Le président remercie le Yacht Club de Toulon pour avoir organisé le national sous les applaudissements de l'ensemble des coureurs présents.

Les questions étant épuisées la séance est levée à 16H00

## Situation Financière au 31/12/2019

<b>Compte</b>	<b>Débets</b>	<b>Crédits</b>	
<b>Courant</b>	Situation bancaire au 01/01/2019	3 322,86	
	Encaissements sur produits 2019	2 670,00	
	Encaissements sur produits 2018	2 900,00	
	Décaissements sur dépenses 2018		739,51
	Décaissements sur dépenses 2019		6 108,93
	Situation au 31/12/2019	<b>2 044,42</b>	

<b>Livret</b>	Livret bleu Crédit mutuel au 01/01/2019	4 311,42	
	Virement Cpte Courant	5 000,00	
	Intérêts 2019	32,33	
	Situation au 31/12/2019	<b>9 343,64</b>	

<b>Caisse</b>	Solde au 01/01/2019	0,00	
	Retrait Dab (activation nulle carte)	20,00	
	Adhésions	100,00	
	Situation au 31/12/2019	<b>120,00</b>	

Solde Paypal **3,04**

**Trésorerie globale à ce jour **11 511,10****

### Compte d'exploitation 2019

	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Adhésions		1 115,04
Jauges		1 858,00
Autres Produits		32,33
Frais Bancaires	98,24	
IAF18	410,00	
Frais Internet	106,34	
Frais de Classe	884,35	
<b>Totaux</b>	<b>1 498,93</b>	<b>3 005,37</b>

**Résultat exploitation au 31/12/2019**

**1 506,44**

## Situation Financière au 22/10/2020

<b>Compte Courant</b>	Débits		Crédits
	Situation bancaire au 01/01/2020	2 044,42	
Encaissements sur produits 2020	1 093,65		
Encaissements sur produits 2019	191,35		
Décaissements sur dépenses 2019			410,00
Décaissements sur dépenses 2020			1 347,58
<b>Solde au 22/10/2020</b>	<b>1 571,84</b>		

<b>Livret</b>	Livret bleu Crédit mutuel au 01/01/2020	9 343,75	
	<b>Solde au 22/10/2020</b>	<b>9 343,75</b>	

<b>Caisse</b>	Solde au 01/01/2019	120,00	
	Adhésions	45,00	
	<b>Solde au 22/10/2020</b>	<b>165,00</b>	

Solde Paypal au 22/10/2020 **27,28**

**Trésorerie globale Situation au 22/10/2020** **11 107,87**

**Dépenses Prévisionnelle jusqu'au 31/12/2020** **1 900 €**

**Recettes Prévisionnelle jusqu'au 31/12/2020** **500 €**

**Solde prévisionnel au 31/12/2020** **9 707,87**

Thierry PIRO

8 Impasse Marguerite YOURCENAR

85180 LES SABLES D'OLONNE

Tél : 06 81 51 67 26

Contact : [thierry@piro-cie.fr](mailto:thierry@piro-cie.fr)

## **Droit d'utilisation pour l'Association Française de Formule 18**

Je soussigné Thierry PIRO développeur d'une application de gestion des jauges sur le Web pour l'association française de formule, déclare donner tous les droits d'utilisation de la dite application, sans limitation de durée et sans aucune rémunération de quelque sorte que ce soit, à l'Association Française de Formule 18.

D'autre part, sur simple demande, Thierry PIRO s'engage à fournir gratuitement les sources de la dite application aux membres du bureau de l'AFF18.

Le nom de domaine utilisé par l'application de gestion des jauges « [jaugeaff18.org](http://jaugeaff18.org) » est actuellement enregistré au nom de PIRO CIE SARL – Thierry PIRO auprès de l'hébergeur KALANDA, qui s'acquitte chaque année depuis Décembre 2014, des 12 € pour le nom de domaine et de 60 € pour l'hébergement de l'application.

Thierry PIRO s'engage à transférer avant le 31 Décembre 2020 le nom de domaine et l'hébergement au nom de l'AFF18 qui devra s'acquitter des couts à partir de 2021.

Fait le 10 Octobre 2020

Thierry PIRO.



## Support Point 5 de la convocation à l'Assemblée Générale du 24 octobre 2020

**Objet :** Droit de propriété intellectuelle et d'utilisation du nom Formule 18 et ses dérivés (Concept, règles de classe, logo, certificats de jauge, droits commerciaux...)

L'AFF18 conteste le dépôt à titre privé de la marque F18 et droits commerciaux qui en découlent fait par O. Bovyn et Pierre Charles Barraud.

Bref rappel des faits :

- 1998 Extrait d'une communication FFV adressée à tous les détenteurs d'un certificat de jauge Formule 18 : .....la fédération française de Voile a élaboré en 1993 la jauge Formule 18, à la suite d'une réflexion ayant associé différents partenaires : coureurs, architectes, constructeurs, et organisateurs d'épreuves..... (voir pièce jointe)
- En 1998 la FFV transfère l'administration de la classe à l'association de classe dénommée AFF18.
- 2002 : une décision de l'IF18CA (meeting minutes) propose à chaque classe nationale de breveter le logo F18 dans son pays.
- 2007 : l'AFF18 dépose en France à l'INPI la marque et logo Formule 18 après accord du CTN de la FFVoile. Ce dépôt a pour but de nous protéger de toute appropriation par un tiers des droits commerciaux de la Formule 18.
- 2009 : O. Bovyn et P. C. Barraud déposent au niveau européen la marque et le logo Formule 18 à titre personnel.
- 2010 : Ils n'autorisent les classes nationales à utiliser le logo sans frais que par année renouvelable résiliable sous 3 mois. Le dernier accord s'est terminé en 2013.
- Depuis 2013 aucun renouvellement de convention n'a été présenté aux associations nationales. De fait à tout moment les détenteurs des droits peuvent demander à être rétribués pour l'utilisation de la marque Formule 18.
- Ag 2014 de la FFV, nous posons une question écrite sur ce point. Dans sa réponse la FFVoile reconnaît bien que la classe a été créée avec les moyens fédéraux et qu'un contrat existerait entre les inventeurs et la classe Internationale. La FFVoile reconnaît qu'elle n'a pas vocation à être propriétaire des droits et à s'immiscer dans l'administration d'une classe.
- AG AFF18 2017 : La classe rend compte de la situation du dossier et des suites à donner.
- 2019, O. Bovyn et P. C. Barraud renouvellent pour 10 ans le dépôt à titre privé.
- 2019/2020 : l'AFF18 se rapproche de la direction de la FFV. Le président de la FFVoile s'engage à demander par courrier aux 2 détenteurs des droits commerciaux de restituer la marque F18 à l'association de classe.
- 14 octobre 2020. A ce jour aucune nouvelle information en notre possession.

**Discussion :** Bien que L'AFF18 reconnaisse volontiers le rôle central joué dans la création de la Formule 18 par la FFV comme l'atteste le bulletin édité par la FFV en 1996, la série est le résultat



d'un travail collectif sans cesse amélioré depuis sa création par divers contributeurs (classes nationales, constructeurs, voiliers...). Ceci est clairement établi dans la note de la Fédération du 7 avril 1999 (voir pièce jointe).

Mis devant le fait accompli nous avons dû pendant de trop longues années naviguer à vue pour pouvoir continuer à fonctionner. Conformément à l'esprit de World Sailing notre motivation est de trouver une issue profitable à la communauté par le biais de ce que nous voyons comme le dernier recours amiable. Extrait World Sailing réglementations :

*WS sailing 18. EXHAUSTION OF ADMINISTRATIVE REMEDIES  
World Sailing Full Members, World Sailing Members, World Sailing Race Officials, World Sailing Representatives and competitors shall not resort to any court or tribunal until exhaustion of all administrative remedies.*

L'esprit du code réglant le conflit et prise d'intérêt de World Sailing est très clair. **On ne peut être à la fois juge et partie. Comment justifier à la fois la présidence d'une association de classe et la détention des droits commerciaux de la dite classe ?** Ce cumul de fonctions et intérêts personnels contredit toutes les règles mises en place par World Sailing.

De plus un contrat entre designer et classe de propriétaires est obligatoire.

Extrait World Sailing réglementations :

*....There shall be an executed agreement between World Sailing Limited, the class/owners association and where relevant the trade mark, trade Name and the copyright owner. This agreement shall include at a minimum the following matters:*

*(a) define, if any, the ownership of the copyright, trade name and trade mark and establish the rights granted and the responsibilities, obligations and restrictions that apply to the use of such rights generally and among the parties to the agreement....*

Enfin, World Sailing rappelle que tout travail réalisé sous son sceau ne peut être revendiqué comme un travail personnel.

Il serait irresponsable de laisser de côté ce dossier et le transmettre en l'état aux prochains administrateurs de la classe.

Pour mémoire, le conflit qui a opposé la classe laser et le constructeur au designer du bateau est la triste illustration de ce qui se passe quand on laisse un conflit commercial non résolu.

#### **Ce que demande l'AFF18 :**

- La cession immédiate par O. Bovyn et PC. Barraud sans aucune compensation à la classe Internationale (IF18CA) de la marque Formule 18.
- La rédaction par l'IF18CA de conventions permettant aux associations nationales d'en détenir les droits au titre de la promotion dans leurs pays. Ces conventions doivent assurer à tous les constructeurs et voileries le droit de commercer gratuitement selon les règles de classe en vigueur après paiement des droits dus à World Sailing pour leur production (plaques).
- Le retrait de la mention designers de la classe portée actuellement sur les règles de classe enregistrées sur le site de WS, un texte de remerciement pour les personnels de la FFV ayant œuvré au projet pouvant y être substitué.
- Les remerciements de la communauté à tous ceux qui ont contribué à la création et au développement de la série depuis sa création par la Fédération de voile.

Sur demande à [contact@f18.fr](mailto:contact@f18.fr) nous nous tenons à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.



FEDERATION FRANCAISE DE VOILE  
Commission Technique Catamaran  
55 Avenue KLEBER - 75784 PARIS CEDEX 16  
Téi. : (33) 01 44 05 81 00 Fax : (33) 01 47 04 90 12  
Internet : [http:// www.ffv.fr](http://www.ffv.fr) - E-mail : [cata@ffv.fr](mailto:cata@ffv.fr)

FFV/CAT/PCB  
C:\PCB\Courrier99\124.99 F18.doc

Paris le, 7 avril 1999

**Destinataires : Détenteurs d'un certificat de jauge Formule 18.**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La course en temps réel présente un intérêt tactique très supérieur à la course en temps compensé, c'est la principale raison qui a conduit la Fédération Française de Voile à élaborer en 1993 la jauge Formule 18, à la suite d'une réflexion ayant associé différents partenaires : coureurs, architectes, constructeurs et organisateurs d'épreuves.

Les autres motifs qui ont amené à la rédaction de cette nouvelle jauge sont demeurés constants :

- Elargir le champ potentiel des utilisateurs afin, notamment, de permettre l'accès aux équipages mixtes ;
- Contenir le coût des bateaux en limitant les matériaux et en utilisant au maximum des éléments standardisés ;
- Accueillir le plus grand nombre de bateaux de série existants ;
- Garantir aux utilisateurs une polyvalence et une permanence d'utilisation ;
- Assurer aux coureurs et aux organisateurs une mise en œuvre équitable par une jauge de base effective permettant un réel contrôle sur les épreuves.

Le calendrier repose sur des épreuves réparties sur tout le territoire, ces dernières pouvant se dérouler sous forme de raid ou autour de bouées, avec deux épreuves nationales : La Coupe de France F18 qui se déroulera à La Rochelle du 23 au 26 septembre et le Championnat de France des Raids qui se disputera à La Londe Les Maures du 9 au 12 septembre 1999. Au niveau international, le Championnat d'Europe regroupera les meilleurs du 26 au 31 juillet à Medemblik.

En février 1994 la première épreuve disputée sous les règles de la F18 réunissait une dizaine de bateaux, fin 98 ce ne sont pas moins de 288 (dont 36 étrangers) certificats de jauge qui ont été établis en FRANCE et 112 équipages classés.

Les constructeurs ont eux aussi fait confiance à la F18 et c'est aujourd'hui une large gamme qui est proposée au choix des coureurs avec l'Alado 18, le Cirrus, le Dart Hawk, le Diam 18, le F18 Scenic, le Hobie cat Tiger, le Mattia Flash, le Mystère Cobra ou le Nacra Inter 18.

La jauge F18 est reconnue par l'ISAF depuis 1995 et l'International Formula 18 Association regroupe les Associations nationales Allemande, Anglaise, Belge, Française, Italienne et Hollandaise.

En septembre 98, c'est tout naturellement que l'Association Française Formule 18 a été créée, vous trouverez ci-joint son premier bulletin et nous vous engageons à en devenir membre le plus rapidement possible.

Tous les ans la jauge Formule 18 confirme un peu plus son succès, tant auprès des coureurs, qu'auprès des organisateurs et des constructeurs, des flottes importantes se sont créées. Tout ceci confirme s'il en était encore besoin la justesse du concept ayant donné naissance à cette formule visant à proposer un bateau du juste milieu à tous les pratiquants désireux de régater en temps réel, tout en instaurant à leur bénéfice une saine concurrence entre les différents constructeurs.

Olivier BOVYN  
Département Voile Olympique et Sportive  
Responsable de la Commission Technique Catamaran

p.o. Pierre-Charles BARRAUD  
Conseiller Technique National

Pour info

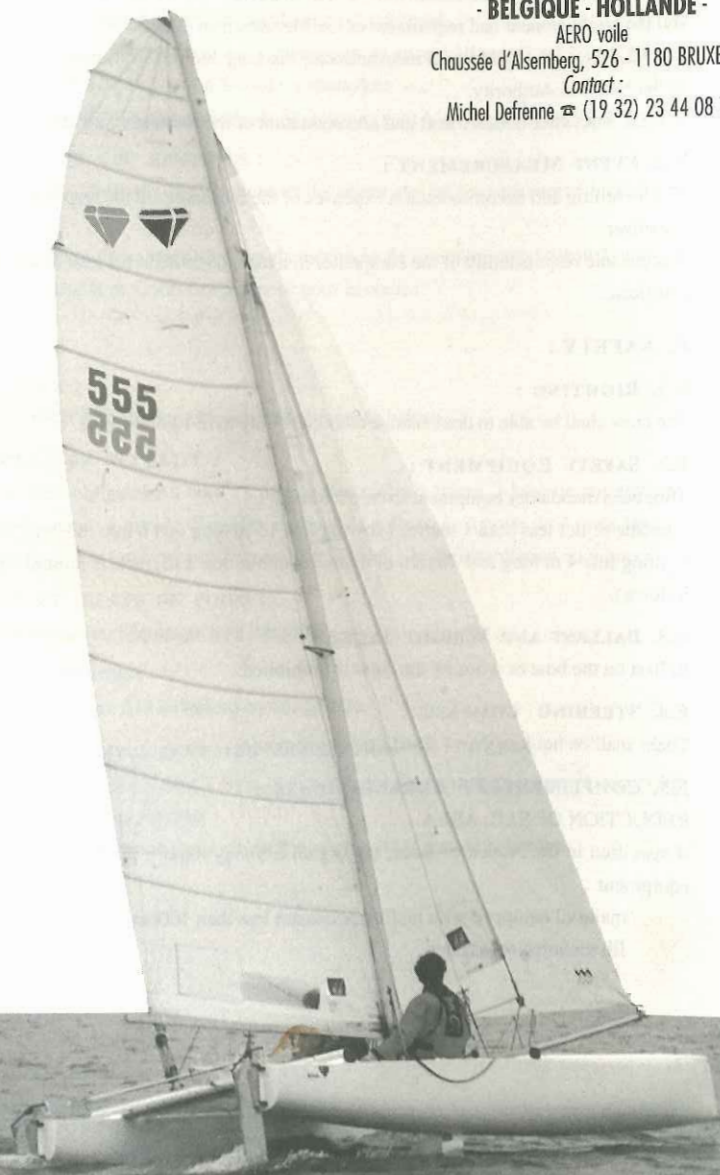


# DIAM 18

*Distributeurs exclusifs*

**- FRANCE -**  
ADH inotec  
Port La Forêt - 29940 LA FORET FOUESNANT  
Contact :  
Vianney Ancellin ☎ 98 94 63 03  
Bertrand Desjoyeaux ☎ 98 51 42 45

**- NORD DE LA FRANCE -**  
**- BELGIQUE - HOLLANDE -**  
AERO voile  
Chaussée d'Alsemberg, 526 - 1180 BRUXELLES  
Contact :  
Michel Defrenne ☎ (19 32) 23 44 08 78



**ASSOCIATION INTERNATIONALE FORMULE 18**  
**INTERNATIONAL FORMULA 18 ASSOCIATION**

FÉDÉRATION FRANCAISE DE VOILE, Commission Technique Catamaran  
55, avenue Kléber, 75784 - PARIS. Tél. 16 (1) 44.05.81.00

1996

## BULLETIN DE JAUGE & CERTIFICAT DE CONFORMITÉ MEASUREMENT FORM & MEASUREMENT CERTIFICATE

N° Voile/Sail N° :	N° Coque/Hull N° :	N° homologation A.M. :
Constructeur, Importateur/Builder, Importer :		Année/Year :
Adresse/Address :		
Code postal/Postal code :	Ville/ City :	
Fabricant(s) des voiles/Sailmaker(s) :		
GV/Mainsail :		
Foc/Jib 1 :	Foc/Jib 2 :	
Spi. 1 :	Spi.2 :	
1° Propriétaire/Owner : Nom, Prénom/Name, Firstname :		
Adresse/Address :		
Code postal/Postal code :	Ville/ City :	
2° Propriétaire/Owner : Nom, Prénom/Name, Firstname :		
Adresse/Address :		
Code postal/Postal code :	Ville/ City :	
<i>Reserved FFV or National Authority.</i>		
Certificat de Conformité/Measurement Certificate n° :		
Pour être valide ce document doit être accompagné des feuilles de mesures et de calculs correspondantes. To be ratified, this document must be accompanied with the measures and calculation forms.		
Établi le/Drawn up the :	Par/By :	
Modifié le/Modified the :	Par/By :	
Modifié le/Modified the :	Par/By :	
Modifié le/Modified the :	Par/By :	
Signature/Signed :	Dérégation(s) accordée(s) pour/Dispensation(s) granted :	
	Cachet/Stamp :	Le/The : Par/By :



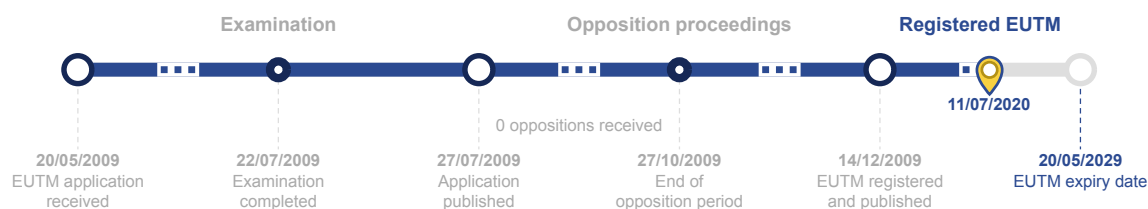
Protect your intellectual property in the European Union

## EUTM file information

# F18 FORMULA 18 CATAMARAN

## 008312282

### Timeline



### Trade mark information

Name	<b>F18 FORMULA 18 CATAMARAN</b>	Filing date	<b>20/05/2009</b>
Filing number	<b>008312282</b>	Registration date	<b>01/12/2009</b>
Basis	<b>EUTM</b>	Expiry date	<b>20/05/2029</b>
Date of receipt	<b>20/05/2009</b>	Designation date	
Type	<b>Figurative</b>	Filing language	<b>French</b>
Nature	<b>Individual</b>	Second language	<b>English</b>
Nice classes	<b>12, 39, 41 ( Nice Classification )</b>	Application reference	
Vienna Classification	<b>27.05.21, 27.99.06 ( Vienna Classification )</b>	Trade mark status	<b>Registered</b>
		Acquired distinctiveness	<b>No</b>

### Graphic representation

We use cookies on our website to support technical features that enhance your user experience. We also use analytics.

[Click for more information](#)

X



## Goods and services

English (en)

- 12** Vehicles; apparatus for locomotion by land, air or water.
- 39** Transport; packaging and storage of goods; travel arrangement.
- 41** Education; providing of training; entertainment; sporting and cultural activities.

## Description

English (en)

**Description** Expression "F18" in italics, underlined by two black lines, the bottom one containing the expression in white "FORMULE 18 CATAMARAN", also in italics.

**Colour**

## Owners

### Bovyn, Olivier

ID	<b>345990</b>	Country	<b>FR - France</b>	Correspondence address	Hidden. You can set your contact details to be publicly visible.
Organisation	<b>Olivier Bovyn</b>	State/county	<b>n/a</b>	Olivier Bovyn	

We use cookies on our website to support technical features that enhance your user experience. We also use analytics.

[Click for more information](#)

X

Address **Port** contact details to be publicly available via the User Area.

Hidden. You can set your contact details to be publicly available via the User Area.

## Barraud, Pierre Charles

ID	<b>345992</b>	Country	<b>FR - France</b>	<b>Correspondence address</b>	
Organisation	<b>Pierre Charles Barraud</b>	State/county	<b>n/a</b>	Pierre Charles Barraud 4 villa Jules Ferry F-94500 Champigny sur Marne	Hidden. You can set your contact details to be publicly available via the User Area.
Legal status	<b>Physical person</b>	Town	<b>Champigny sur Marne</b>	F-94500 Champigny sur Marne FRANCIA	Hidden. You can set your contact details to be publicly available via the User Area.
		Post code	<b>94500</b>		Hidden. You can set your contact details to be publicly available via the User Area.
		Address	<b>4 villa Jules Ferry</b>		Hidden. You can set your contact details to be publicly available via the User Area.

## Representatives

No data

## Correspondence

	From	Procedure	Filing number	Subject	Date	Actions
		Recordal	017654172	T72RW - Change in the name and/or address of the applicant/proprietor - notification of entry in the Register	01/04/2020	
		Recordal	017654172	T72RW - Change in the name and/or address of the applicant/proprietor - notification of entry in the Register	01/04/2020	
		Recordal	017654172	Application form and attachment	31/03/2020	
		Recordal	015014593	L607A	17/05/2019	
		Recordal	015014593	L607A	17/05/2019	
		Recordal	015014593	Application form and attachment	16/05/2019	
		Recordal	015014593	L601A — Notification of the need to renew a EUTM registration AUTOMATIC	22/10/2018	
		Recordal	015014593	L601A — Notification of the need to renew a EUTM registration AUTOMATIC	22/10/2018	
		EUTM	008312282	LSU02 — Information to proprietors of earlier trade mark registrations or applications (Article 195(4) EUTMR)	10/01/2013	
		EUTM	008312282	L304 - Cover letter for registration certificate	05/01/2010	
Showing 1 to 10 of 14 entries						

We use cookies on our website to support technical features that enhance your user experience. We also use analytics.

[Click for more information](#)

X

No data

## Seniority

---

No data

## Exhibition priority

---

No data

## Priority

---

No data

## Publications

---

Bulletin number	Date	Section	Description
2009/028	27/07/2009	A.1	Applications published under Article 44 EUTMR (Article 39 EUTMR before 01/10/2017)
2009/059	14/12/2009	B.1	Registrations with no amendments since the application was published
2019/094	21/05/2019	D.1	Renewals
2020/064	02/04/2020	C.1.3	Proprietor - Change of name and address

Showing 1 to 4 of 4 entries

## Cancellation

---

No data

## Recordals

---

Bulletin number	Date	Section	Filing number	Title	Subtitle
2019/094	21/05/2019	D.1	015014593	Renewal	Total Renewal
2020/064	02/04/2020	C.1.3	017654172	Proprietor	Change of name and address

Showing 1 to 2 of 2 entries

## Oppositions

---

No data

## Appeals

---

No data

We use cookies on our website to support technical features that enhance your user experience. We also use analytics.

[Click for more information](#)

X

No data

## Renewals

---

Title	Filing number	Status	Status date
Renewal	015014593	Trade mark renewed	22/05/2019

Showing 1 to 1 of 1 entries

## Trade mark relations

---

No data

## InternationalApplications

---

No data

*We use cookies on our website to support technical features that enhance your user experience. We also use analytics.*

[Click for more information](#)

X



## AG 24 octobre 2020

### Point 5 : propriété intellectuelle et droits commerciaux F18

Suite à la diffusion du support des questions nous ont été posées. Nous vous proposons un focus pour de la période 2007 à 2012 avec un déroulé chronologique des faits au travers des comptes rendu et échanges de mails entre administrateurs de la classe.

- En septembre 2007 nous demandons (AFF18) au CTN FFVoile (PCB) l'avis de la FFV pour déposer la marque F18 afin de protéger la classe de tout détournement. La réponse est positive. **Extrait 1.**
- Le dépôt est enregistré à l'INPI le 11 septembre 2007.
- En février 2008 nous proposons à la classe internationale d'étendre ce dépôt à l'Europe à un tarif avantageux puis de céder à chaque association nationale les droits. **Extrait 2.**
- Durant l'hiver 2007/2008 des échanges entre membres du WC appuient cette solution.
- Le 10 mai 2008 l'AG de l'AFF18 entérine le dépôt de marque. Pierre Charles Barraud approuve cette mesure au cours de l'AG. Voir CR d'AG. **Extrait 3.**
- Au cours du meeting de Nigran (5 Juillet 2008), le dépôt est à l'agenda de la réunion. Alors que le dépôt au niveau européen ne devait être qu'une formalité, dans le CR il est relevé que OB et PCB trouvent le dépôt fait par l'AFF18 très pénible (Extrait 4). Un revirement 3 mois après les déclarations faites aux membres de l'AFF18.
- Durant le meeting de Nigran il est aussi voté de déposer la marque F18 pour l'IFCA mais pour reconnaître le travail de OB et PCB que soit déposé à leur nom pour ensuite transférer par licence les droits à l'IF18CA.
- A la diffusion des minutes de Nigran, l'AFF18 conteste vigoureusement la première partie du CR selon laquelle l'AFF18 aurait déposé sans en informer le représentant FFV. **Extrait 4.**
- Finalement un correctif sera apporté pour reconnaître le bien-fondé de l'action menée par l'AFF18 mais au lieu de remplacer le passage erroné du compte rendu un correctif est ajouté dans le CR de la réunion suivante (Déc 2008)... **Extrait 5.**
- En 2009 un nouveau secrétaire de l'IF18CA est élu (J Baeckler).
- En décembre 2009 durant le meeting, OB et PCB annoncent qu'ils ont déposé à leur nom à titre privé ! **Extrait 6.**
- En déposant au niveau européen à titre privé OB et PCB ont écrasé le dépôt réalisé par l'AFF18 à l'Inpi pour la France. Sensibilisé sur ce sujet le nouveau secrétaire général invite OB et PCB à céder les droits conformément à la décision de juillet 2008 de Nigran.
- S'en suivra une longue période de tensions où de nombreux mails furent échangés.
- Une solution temporaire est mise en place à partir de 2010. **Extrait 7, 9, 10, 11.** Les accords temporaires prévoient une autorisation d'utilisation annuelle résiliable sous 3 mois. Le dernier accord proposé aux classes nationales courait jusqu'en 2013... **Extrait 12.**
- 2 exemples de pression : 1 pour faire retirer le logo sur des documents de course est donné dans l'**Extrait 8**, l'autre en refusant de respecter la décision de 2008. **Extrait 9.**

Puisque la communauté reconnaît bien volontiers l'investissement dans le projet porté par notre fédération des 2 détenteurs actuels en tant qu'élu et salarié de la FFV, **Pourquoi refusent-ils donc encore de satisfaire à la deuxième partie de l'accord de Juillet 2008 à Nigran ?**

**Qui est : Que soient passés par licence à l'IF18CA les droits d'utilisation !**

### Extrait 1

*Mail du CTN FFvoile donnant son accord au dépôt de la marque F18 par l'association Française*

BARRAUD Pierre-Charles

To: "James.Baeckler"; "Franck TIFFON TERRADES"; "Loic Fequet";

CC:

Subject: RE : FORMULE 18 CATAMARAN

Date: mardi 4 septembre 2007 20:04:43

Attachments:

Je suis très favorable à cette modalité, trop de personnes parlent, écrivent, agissent, s'approprient la F18.

Pierre-Charles BARRAUD - CTN Voile

FFVoile - 17 rue Henri Bocquillon

75015 PARIS

### Extrait 2

*Proposition de l'AFF18 a la classe internationale (Gen sec) de déposer au niveau Européen pour les classes.*

From: James.Baeckler

To: Don Findlay

Cc: Pierre Sicouri

Subject: Trade marke

Date: mardi 12 février 2008 22:05:00

Hello Don

Quick summary from my "rendez vous" with registration office.

Good news : the delay to register a mark in EU from a national registration at special price is "6 months".

As we start registration process in France on sept 11 2007, we have until march 11 2008 to register in EU.....

### Extrait 3

*Extrait compte rendu assemblée générale de l'AFF18 du 10 mai 2008 page 9. Lien :*

[http://bo.f18.fr/tiny\\_mce/jscripts/tiny\\_mce/plugins/filemanager/files/cr\\_ag\\_2008.pdf](http://bo.f18.fr/tiny_mce/jscripts/tiny_mce/plugins/filemanager/files/cr_ag_2008.pdf)

....Pierre Charles Barraud, un des cadres FFV ayant œuvré à la création de la classe explique que c'est une bonne chose et qu'au niveau européen des discussions sont en cours pour suivre la même démarche.

### Extrait 4

*Passage minutes Nigran juillet 2008 avant correction :*

#### **6. IF18CA response to trade mark discussions.**

JB had raised the trade mark matter earlier in the year with Sec. General. He, in turn, had informed the President and Chief Measurer of all discussions, the latter thinking that the matter could be left to discussion at the Spanish Council meeting. In the interim the French F18 Association has registered the "Formula 18" and the "F18 logo". The Chairman stated that he and P-C.B (Chief Measurer) found this action very distressing and they were the real owners of any F18 intellectual property and any trade marks should bear their names in recognition of their original work which was clearly evidenced in the work with the FFV.

JSD (Observer) put forward two ideas, then proposed by JW (Germany) , seconded by BB (Spain)

(1) That the IF18CA register the trade marks through the world, this was agreed unanimously;

(2) That the F18 and the Formula 18 be jointly owned by the Chairman and the Chief Measurer and that they be passed by licence to the IF18CA was proposed by BB (Spain) and seconded by LO (Netherlands) this second motion being passed unanimously.

JW (Germany) proposed and BB (Spain) seconded, that the Chairman and Chief Measurer were made Honorary Life IF18CA members. This was passed unanimously.

#### **Action: Sec General to arrange trade mark registration and report to Council**

JSD (observer) argued that there ought to be a contract between IF18CA and the builders.

**Action: Sec. General to investigate**

**Tentative de traduction Google :**

JB avait soulevé la question des marques plus tôt dans l'année avec Sec. Général. Lui, à son tour, avait informé le président et mesureur en chef de toutes les discussions, ce dernier pensant que la question pourrait être laissée à la discussion lors de la réunion du Conseil espagnol. En attendant les Français L'association F18 a enregistré la «Formule 18» et le «logo F18». Le président a déclaré que lui et P-C.B (chef mesureur) ont trouvé cette action très pénible et qu'ils étaient les vrais les propriétaires de toute propriété intellectuelle F18 et de toute marque de commerce doivent porter leur nom reconnaissance de leur travail original qui a été clairement mis en évidence dans le travail avec la FFV.

JSD (Observateur) a avancé deux idées, alors proposées par JW (Allemagne), appuyée par BB (Espagne)

(1) Que l'IF18CA enregistre les marques à travers le monde, cela a été convenu à l'unanimité;

(2) Que la F18 et la Formule 18 soient détenues conjointement par le président et le chef Mesureur et qu'ils soient passés par licence à l'IF18CA a été proposé par BB (Espagne) et appuyée par LO (Pays-Bas) cette deuxième motion étant adoptée à l'unanimité.

JW (Allemagne) a proposé et BB (Espagne) appuyé, que le Président et le Mesureur en chef sont devenus membres honoraires à vie de l'IF18CA. Cela a été adopté à l'unanimité.

Action: la Sec General organisera l'enregistrement de la marque et fera rapport au Conseil

JSD (observateur) a soutenu qu'il devrait y avoir un contrat entre IF18CA et les constructeurs.

Action: Sec. Général pour enquêter

**Extrait 5**

*Passage des minutes de l'ag de classe Internationale de Dec 2008 corrigeant les minutes de Nigran Juillet 2008 :*

**3. Minutes of the meeting in Nigran 5<sup>th</sup> July 2008.**

Corrected minutes of Nigran minutes issued on October 11/2008 are adopted with the following corrections on chapter "6. IF18CA response to trade mark discussions":

Indeed, trade mark registration of "Formula 18" and "F18 logo" has been made by AFF18 with the agreement of Pierre-Charles Barraud, and then the International F18 Class Board has been duly informed.

However, the Chairman claimed, as himself and Pierre Charles Barraud were the real inventors of the F18 concept, that any F18 trade marks should bear their names in recognition of their original work which was clearly evidenced in the work with the FFV.

Action : Olivier Bovyn (Done)

**Extrait 6**

*Passage des minutes de l'AG de la classe Internationale de Dec 2009*

**14. F18 trademark registration and F18 logo (President, G. Secretary)**

According to 2008 Nigran minutes (extract):

*the Formula 18 be jointly owned by the Chairman and the Chief Measurer and that they be passed by licence to the IF18CA.*

The F18 logo is now registered at the trade marks and designs registration office of the European Union (OAMI). The official publication is available at:

[http://oami.europa.eu/bulletin/ctm/2009/2009\\_028/008312282.htm](http://oami.europa.eu/bulletin/ctm/2009/2009_028/008312282.htm)

The licence draft contract will be presented by the owners to Gen Sec and will be on the next WC agenda.

The licence draft will be presented to the IF18CA World Council in Erquy.

**Extrait 7**

10.F18 trademark registration and F18 logo (President, G. Secretary).A contract, an annual basis, from the designers of the F18 logo and IF18CA will be presented to December 2010 meeting. This contract will permit NCA to use the F18 template in specific frame to promote F18 in country and run the national classes

### Extrait 8

*Mail de PCB demandant de ne remplacer le logo F18 par le logo AFF18 sur une épreuve F18 en région parisienne.*

**De :** Pierre-Charles BARRAUD [<mailto:pc.barraud@ffvoile.fr>]

**Envoyé :** mercredi 10 mars 2010 20:11

**À :** James Baeckler

**Objet :** RE: logo

James,

Je pense qu'il y a une erreur, le logo que tu as transmis à « Voiles de Seine » n'est pas celui de la A.F.F18, voir ton e-mail ci-dessous « Veuillez trouver ci-joint le logo de l'AFF18 ». J'attends une rectification de ta part avant action auprès des organisateurs.

Cordialement.

### Extrait 9

*Mail de PCB refusant de satisfaire la demande de transférer par licence*

**De :** Pierre-Charles BARRAUD [<mailto:pc.barraud@ffvoile.fr>]

**Envoyé :** samedi 11 décembre 2010 01:22

**À :** [wc@f18-international.org](mailto:wc@f18-international.org)

**Objet :** [wc] WC item 18 : F18 Trademark registration.

Dear All,

Here is my answer to WC item 18 F18 Trademark registration :

Olivier and myself wrote the F18 rules in 1993, and since then, the ISAF, the MNAs (ISAF Member National Authority) and the NCAs (National Formula 18 Class Associations) did use F18 logo and name without any restriction.

I still do not understand or feel any need to change this way of managing F18 development, nor the insistence of the Secretary-General to force us, as creators and designers of the F18 concept and rules, to sign a contract with IF18CA.

As I said last July during the WC meeting, I will never transfer my rights to anyone.

I could possibly consider an agreement on the condition that the French F18 Association let back to Olivier and myself the rights this body improperly got. If I actually addressed a message to James on September 4th, 2007, mentioning "...I am very supportive of this modality, too many people speak, write, act, about F18 ownership...", I was then not meaning I granted AFF18 permission to make such a registration by its own, .... especially without the agreement of both Olivier and FFVoile, as concerned as I was by this issue.

#### Tentative de traduction Google :

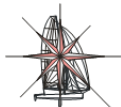
Chers tous,

Voici ma réponse à l'article 18 F18 de la marque déposée du WC:

Olivier et moi-même avons écrit les règles F18 en 1993, et depuis, l'ISAF, les MNAs (ISAF Member National Authority) et les NCA (National Formula 18 Class Associations) ont utilisé le logo et le nom F18 sans aucune restriction.

Je ne comprends toujours pas ou ressens le besoin de changer cette façon de gérer le développement de F18, ni le insistance du Secrétaire général à nous forcer, en tant que créateurs et concepteurs du concept et des règles du F18, à signer un contrat avec IF18CA.

Comme je l'ai dit en juillet dernier lors de la réunion du WC, je ne transférerai jamais mes droits à personne. Je pourrais éventuellement envisager un accord à la condition que l'association française F18 laisse revenir à Olivier et moi-même les droits que cet organisme a indûment obtenus. Si j'ai réellement adressé un message à James en septembre 4ème, 2007, mentionnant «... Je suis très favorable à cette modalité, trop de gens parlent, écrivent, agissent, à propos de F18 propriété... », je ne voulais pas dire que j'avais accordé à AFF18 la permission de faire un tel enregistrement par ses propres moyens, .... surtout sans l'accord d'Olivier et de FFVoile, aussi préoccupés que moi par cette question.



**Pierre-Charles BARRAUD**

### Extrait 9

*Passage des minutes de l'AG de la classe Internationale de Dec 2010*

#### 18. F18 trademark registration and F18 logo

The following contract between the IF18CA and F18 logo designer has been approved unanimously.

**PERMISSION TO USE F18 LOGO AND NAME (draft)**

We, Pierre Charles Barraud and Olivier Bovyn, inventors and registered owners of the F18 Name and Logo, hereby give permission to ISAF, MNAs, and National F18 Class Associations the right to use those Name and Logo for their development purposes, on a nonprofit basis.

This agreement will be annually renewed, unless being withdrawn after a 3 months notice.

**Tentative de traduction Google:**

18. Enregistrement de la marque F18 et logo F18

Le contrat suivant entre le créateur du logo IF18CA et F18 a été approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION D'UTILISER LE LOGO ET LE NOM F18 (brouillon)

Nous, Pierre Charles Barraud et Olivier Bovyn, inventeurs et propriétaires enregistrés de le nom et le logo de la F18, donnent par la présente l'autorisation à l'ISAF, aux MNA et au National F18

Les associations de classe le droit d'utiliser ces noms et logos pour leur développement à des fins non lucratives.

Cet accord sera renouvelé annuellement, à moins d'être retiré après 3 mois remarquer.

**Extrait 10**

*Passage des minutes de l'AG de classe Internationale de Dec 2011*

**15. F18 trademark registration and F18 logo**

Renewal between IF18CA and logo designers, and use by all NCA's in a non profit making way, was approved by WC.

F18 logo template will be issued to All NCA.

**Extrait 11**

*Passage des minutes de l'AG de classe Internationale de Dec 2012*

14. F18 trademark registration and F18 logoThe meeting thanked the President and the Chief Measurer for their continued generosity in providing the use of F18 logo and design for another year free of any fees

**Tentative de traduction Google:**

14. Enregistrement de la marque F18 et logo F18 La réunion a remercié le président et le mesureur en chef pour leur générosité continue en fournissant l'utilisation du logo et du design F18 pendant une autre année sans frais.

**Extrait 12**

*Passage des minutes de l'AG de classe Internationale de Dec 2013,2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019*

Rien !

**F18**

